

1 place d'Astarac 65190 TOURNAY 2 05 62 35 70 26 3 05 62 35 78 64 mairie@ville-tournay.fr http://www.ville-tournay.fr

Nombre de membres en exercice : 15 Date de la convocation : 22/02/2018

5.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents: MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE à partir du point 6, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, Frédéric PERRET et Régis PIERROT. Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT et Jacqueline SARRABERE.

Absents:

Nicolas DATAS-TAPIE (absent jusqu'au point 6) donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD donne procuration à Blandine CARATY David PAMBRUN donne procuration à Monsieur le Maire Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2017

Monsieur Francis ARTIGUE rappelle qu'il avait voté contre aux points 1, 2 et

Madame Blandine CARATY indique qu'il y a quelques coquilles.

Après avoir pris en compte ces modifications, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2015 aux voix qui est adopté à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY pour cause d'absence à la réunion en question.

AFFAIRES GENERALES

2. Projet de route des 4 Hittes proposé par l'ONF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet proposé par l'Office National des Forêts concernant l'aménagement d'un chemin forestier de 4 mètres de

large sur 6 communes pour un montant estimé à près de 300 000 € sur lesquels des fonds européens pourraient être mobilisés. Il resterait 112 000 € à financer par les communes au prorata de leurs surfaces respectives. Monsieur le Maire donne lecture de l'avis négatif de Monsieur David PAMBRUN et précise également qu'au moins une autre commune ayant d'ores et déjà refusé le projet, l'ONF a renoncé au projet. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite au projet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Participation à la formation des assistantes maternelles et de l'animatrice du RAM

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que lors d'une rencontre entre les gestionnaires RAM du département qui a eu lieu le 20 octobre 2017, il avait été évoqué une participation symbolique des gestionnaires de RAM au financement des séances de formation de l'ordre de 250 € par an, le reste à charge étant financé par la Caisse d'Allocations Familiales. Monsieur le Maire propose de donner une suite favorable à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Blandine CARATY demande où en est le transfert de la compétence RAM à la communauté de communes. Monsieur le Maire répond que la situation n'a pas évolué pour l'instant à ce sujet.

4. Convention de dépôt d'une œuvre avec Géneviève Labrousse

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition faite à la commune de conserver en dépôt à la mairie une œuvre de grand format de Louise Cazenavette intitulée « Famille Derome », qui faisait partie de l'exposition à la salle Francis Jammes. Il s'agit pour cela de signer un contrat de dépôt à titre gratuit avec Genevieve Labrousse, fille et dépositaire de l'œuvre. Le tableau sera exposé dans une salle au premier étage de la mairie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Consultation du SMECTOM concernant le ramassage des ordures ménagères

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande du SMECTOM sur le choix de collecte sur Tournay, soit en porte-à porte comme actuellement, soit en bacs de regroupement. Monsieur le Maire propose de maintenir la collecte par porte à porte et d'en profiter pour demander au SMECTOM pourquoi certains usagers n'ont pas leurs ordures collectées devant leur propriété (Exemple POMES, route d'Oléac) et pourquoi tous les usagers ne disposent pas de bacs jaunes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Projet de création d'une maison de santé et préemption des parcelles E n°201 et n°202 (1 rue de la République)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une maison de santé est un lieu dans lequel cohabitent des professionnels de santé en réalisant des économies d'échelle et en collaborant à la prise en charge des patients. Il précise que le projet était prévu au programme municipal. La commune avait fait faire un diagnostic par le CDDE en 2014 dont le maire donne lecture. Cette étude justifie le besoin d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Monsieur le Maire revient sur la première réunion qui avait eu lieu en 2015 qui n'avait pas montré à cette époque un enthousiasme des professionnels de santé, en particulier des médecins.

Aujourd'hui, on sait qu'un médecin partira à la retraite en 2020 et qu'il est désormais motivé par ce projet, ainsi que son actuel associé qui accepterait d'être l'animateur du projet de santé. De leur côté les pharmaciens, conscients du risque pour leur activité en cas de désertification médicale, ressentent également le besoin d'une maison de santé, y compris, le cas échéant, dans le cadre d'une initiative privée, qui pourrait être localisée sur le site de l'ancienne boulangerie Lacoste, mais qui ne pourrait alors bénéficier de subventions publiques, contrairement à un projet porté par une collectivité.

(Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE intègre la séance à 21h48)

Concernant cet immeuble, en vente depuis deux ans, plusieurs personnes étaient en contact avec les propriétaires, dont Messieurs Frédéric PERRET et Jean-Louis GABAS pour un montant finalement négocié à 70 000 €. Monsieur Frédéric PERRET ayant renoncé à se porter acquéreur, et une promesse de vente ayant été signée pour ce montant par Monsieur GABAS, la mairie est saisie comme il se doit par le notaire d'une déclaration d'intention d'aliéner, qui peut lui permettre d'exercer son droit de préemption

Dans cette perspective, le montant des travaux estimé par l'ADAC 65 pour la réalisation d'une MSP serait de 453 000 € TTC. Monsieur Jean-Claude DELAS indique que cette opportunité immobilière serait le seul moyen de garder des médecins sur le territoire, noyau indispensable d'une MSP. L'étage pourrait servir d'appartement pour un médecin remplaçant.

Monsieur le Maire ajoute que ce site, d'une superficie de 700 m2, est idéalement placé en centre-ville, entre les deux places, à proximité de la pharmacie et du SSIAD, avec en outre une capacité de stationnement à l'intérieur, et présente donc un intérêt stratégique, à la fois pour une maison de santé et pour réhabiliter l'ensemble de l'îlot, y compris en permettant peut-être l'installation en façade d'activités commerciales ou artisanales.

Monsieur le Maire précise qu'il a fait part à Monsieur GABAS de son intention de proposer que la commune exerce son droit de préemption au regard de l'intérêt général d'un tel projet, et remercie l'intéressé de sa compréhension.

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE se dit satisfait qu'un tel projet aboutisse et félicite Messieurs Camille DENAGISCARDE et Jean-Claude DELAS pour leur engagement. Il demande pourquoi la commune n'a pas fait une offre directement au propriétaire alors que l'estimation de l'ADAC date de décembre 2017. Monsieur le Maire indique qu'il ne voulait pas lancer des discussions sans avoir recueilli suffisamment de marques d'intérêt des professionnels, mais surtout sans l'accord du Conseil municipal et que la mairie était de toute façon incontournable dans le cadre du droit de préemption. Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE demande s'il ne faudrait pas envisager un partenariat avec la communauté de communes. Monsieur le Maire répond qu'effectivement le Président semblait intéressé par un projet de MSP mais que la communauté de communes n'exerçant pas la compétence santé, seule la commune, qui a la compétence générale, est en mesure d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un tel projet. La communauté pourrait toutefois s'y associer au moyen d'un fonds de concours, qui serait bienvenu.

Monsieur le Maire propose ainsi d'approuver le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire pour un montant estimé à 453 000 € TTC (hors acquisition), et qu'à cet effet la commune exerce son droit de préemption sur les parcelles E n°201 et n°202, c'est-à-dire se substitue à l'acquéreur pressenti au prix de 70 000 € arrêté dans la promesse de vente, de commander une étude architecturale et de solliciter des subventions au taux le plus important possible.

La proposition est adoptée avec la voix contre (par procuration) de Madame Catherine HOWARD et l'abstention de Monsieur Jean-Louis GABAS.

TRAVAUX

7. Marché de travaux de relevage des tombes du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait, par délibération n°2017-39 du 30 juin 2017, lancé une consultation pour les travaux de relevage des tombes du cimetière à la suite de la procédure de reprise. Six entreprises ont été consultées et l'entreprise la moins disante est la société FAULONG pour 19 935,60 €. Monsieur le Maire propose ainsi de retenir la proposition de la société SARL FAULONG pour un montant de 19 935,60 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Reprise du réseau d'éclairage public suite au déplacement du poste de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2017 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées. Le montant de la dépense est évalué à : 9 600,00 € (Récupération de la TVA : 1 600 €, Fonds libres : 4 000 €, Participation SDE : 4 000 €)

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

9. Tarifs ALSH de février à mars 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de février à mars 2018. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- -Tournay Fleuriste du 7 février 2018 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 16 €, Quotient 4 : 17 €, Quotient 5 : 19 €, Quotient 6 : 21 €
- Patinoire/Luge Cauterets du 2 mars 2018 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY.

ASSOCIATIONS

10. Demande de subvention de fonctionnement de l'association Tournay Sports

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de Tournay Sports pour un montant de 6 000 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Messieurs Nicolas DATAS-TAPIE et Frédéric PERRET.

11. Demande de subvention de fonctionnement de l'association de jumelage Tournay – Alhama de Aragon

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association de jumelage Tournay – Alhama de Aragon pour un montant de 500 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande et informe le Conseil que la cérémonie de jumelage se déroulera à Tournay en présence des espagnols le 22 avril.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Demande de subvention de fonctionnement de l'association EN'RJ Yoga

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de l'association EN'RJ Yoga pour un montant de 100 €. Monsieur le Maire propose de donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Demande de subvention de fonctionnement de l'association de Secours Catholique Pyrénées-Gascogne

Monsieur le Maire propose de ne pas accorder de subvention à cette association qui n'a pas de caractère local.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

14. Demande de subvention de fonctionnement de l'association française des sclérosés en plaques

Monsieur le Maire propose de ne pas accorder de subvention à cette association qui n'a pas de caractère local.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Demande de subvention de fonctionnement de la société intercommunale de chasse « La Diane de l'Arros »

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de de la société intercommunale de chasse « La Diane de l'Arros ». Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 350 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>URBANISME</u>

16. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles E n°1301p, n°1454, n°1457 et n°1459 (10 rue de la Serre)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les dites parcelles reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Déclaration d'intention d'aliéner de la parcelle E n°1151 (49 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles E n°108, n°109, n°110, n°111, n°112 et n°1027 (7 avenue de Toulouse)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les dites parcelles reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Déclaration d'intention d'aliéner des parcelles E n°448, n°449 et n°1408 (rue de la Causserie)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les dites parcelles reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle E n°417 (24 rue de la République) a été reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Frédéric PERRET.

Monsieur Frédéric PERRET demande si les lignes jaunes matérialisant l'interdiction de stationner devant les garages seront refaites. Monsieur le Maire répond que ces lignes n'ont aucune valeur en l'absence d'arrêté municipal.

Monsieur Frédéric PERRET signale également plusieurs vols de poubelles ainsi que le cambriolage du club house du stade avec la nécessité de sécuriser la porte.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD signale des nids de poule dans la rue Capdeville Cathala.

La séance est levée à 23h05.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



SEANCE DU 11 AVRIL 2018

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2018

65190

\$\bigsep\$ 05 62 35 70 26
\$\bigsep\$ 05 62 35 78 64

\Displays mairie@ville-tournay.fr
http://www.ville-tournay.fr

Réunis le 11 avril 2018, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCA	RDE, Maire,
	•
11	11

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Romano

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Jacqueline SARRABERE,

pouvois que Brushus

Véronique RENAUDOT,

Frédéric PERRET,

Catherine HOWARD,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Nicolas DATAS-TAPIE,